

CONSEIL D'ETAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF.

A R R E T

n° 194.755 du 26 juin 2009

G./A.115.319/VI-17.881

En cause : **HOSPIED** Delphine,

ayant élu domicile chez
Mes Dominique WAGNER
et Laurence RASE, avocats,
quai de Rome, n° 2,
4000 Liège,

contre :

la ville de Mouscron,

ayant élu domicile chez
Me Bruno VAN DORPE, avocat,
Loofstraat, n° 39,
8500 Courtrai.

LE PRESIDENT F.F. DE LA VI^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 15 janvier 2002 par Delphine HOSPIED qui demande l'annulation "de la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Mouscron de date inconnue désignant M^{me} Stéphanie Saint-Aubain (lire : Sintobin) dans un emploi vacant, subventionné par la Communauté française, d'institutrice maternelle à concurrence d'un mi-temps du 7 janvier 2002 au 30 juin 2002 et du refus implicite qui découle nécessairement de cette décision de désigner la requérante dans cet emploi";

Vu l'arrêt n° 182.070 du 15 avril 2008 sursoyant à statuer;

Vu la lettre du 4 mai 2009 adressée au Conseil d'Etat par les avocats de la partie requérante;

Vu l'ordonnance du 25 mai 2009, notifiée aux parties, fixant l'affaire à l'audience du 12 juin 2009 à 9.30 heures;

Entendu, en son rapport, M. LEWALLE, Conseiller d'Etat, Président f.f.;

Entendu, en ses observations, Me Dominique WAGNER, avocat, comparaisant pour la partie requérante;

Entendu, en son avis conforme, M^{me} CARLIER, Premier Auditeur au Conseil d'Etat;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que, par leur lettre du 4 mai 2009, les avocats de la partie requérante ont fait savoir que leur cliente se désiste de son recours; que rien ne s'oppose à ce que le désistement soit décrété,

D E C I D E :

Article 1^{er}.

Le désistement est décrété.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 175 euros, sont mis à la charge de la partie requérante.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la VI^e chambre, le vingt-six juin deux mille neuf par :

M. LEWALLE,	Conseiller d'Etat, Président f.f.,
M ^{me} SCHMITZ,	Greffier.

Le Greffier,

Le Président f.f.,

V. SCHMITZ.

P. LEWALLE.